

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

*L'initiative populaire dite d'autodétermination déposée par l'UDC, Le droit suisse au lieu de juges étrangers, suscite de bien plaisants commentaires sous la plume d'exégètes qui protestent eux-mêmes de leur orthodoxie démocratique, mais qui sont contraints à des contorsions intellectuelles pour nous démontrer qu'en réalité la démocratie n'est pas – ou ne devrait pas être – le régime où le peuple a le dernier mot.*

*Dans un article récent de **Domaine public**<sup>1</sup>, M. Jean-Daniel Delley nous affirme que «les sociétés démocratiques modernes n'ont pas substitué le pouvoir absolu du peuple à celui du monarque» et que la conception qui voudrait que, «lorsque le peuple a parlé, il n'y a dès lors rien à discuter, manière de voir qui prévalait dans les démocraties antiques et les communautés alpestres du Moyen Age, est un archaïsme qui néglige les acquis de la philosophie libérale britannique et des révolutions américaine et française: la reconnaissance des droits humains universels et imprescriptibles».*

*Il est assez divertissant de lire dans l'hebdomadaire de la gauche intellectuelle vaudoise un coup de chapeau à la philosophie libérale britannique et d'apprendre que la Terreur et le bilan de la Révolution française doivent être portés au crédit des droits humains universels et imprescriptibles.*

*Ce que M. Delley n'ose pas dire, peut-être parce qu'il n'en a pas encore pris conscience lui-même, c'est que la démocratie est un régime absurde dans son essence, qui aboutit toujours à la tyrannie d'une partie du peuple et à l'asservissement de la minorité ou des minorités. Dans un tel régime, il n'y a personne pour concilier sur un plan supérieur les intérêts divergents des divers groupes de population et pour tirer de cette conciliation des solutions intelligentes et avantageuses pour tous.*

*Sans avoir procédé à ce constat fondamental, il est relativement vain de jouer la voix du peuple contre les traités internationaux, car même ces traités ont été ratifiés au nom du peuple si ce n'est avec son accord exprès. Et si ces traités, ou certains d'entre eux, ne reflètent pas, ou plus, le sentiment du peuple, ils peuvent être dénoncés. Si un Etat est vraiment souverain, il n'est même pas lié par ce qu'on nomme le droit international impératif, soit la prohibition de la torture, de l'esclavage, ou le principe de non-refoulement dans un Etat qui ne respecte pas l'intégrité corporelle des individus<sup>2</sup>.*

*Nous avons déjà exposé ici<sup>3</sup> que les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, même ceux qui condamnent la Suisse, sont généralement justifiés non seulement par une violation de la Convention mais aussi par des entorses à notre propre législation interne. Il est donc illusoire de croire qu'en dénonçant la CEDH (si tel est bien le but recherché par l'initiative) on fera l'économie d'une réflexion sur les droits humains fondamentaux.*

*Nous observons en passant qu'un des droits fondamentaux essentiels de la personne humaine, celui de n'être pas tué avant sa naissance, mobilise beaucoup moins les intellectuels de gauche que celui de pouvoir se vêtir dans la rue à son gré d'un niqab ou d'une burqa.*

*Mais nous soutiendrons néanmoins cette initiative, pour une raison que **Domaine public** a bien vue: la **suprématie du droit national empêcherait la reprise du droit européen au rythme de son évolution**. Si l'article constitutionnel proposé n'avait qu'une seule vertu, celle d'empêcher la soumission au droit évolutif des instances européennes, il serait justifié de l'adopter.*

*Nous ne nous faisons pas d'illusion sur la portée du sursaut d'indépendance et de souveraineté attendu des nouveaux articles 5 al. 1 et 4 ou 56a de la Constitution proposés par l'UDC. Aussi longtemps que la Suisse n'aura pas claqué la porte de l'ONU, dont la Charte a la primauté sur tout autre accord international<sup>4</sup>, nous ne serons ni indépendants ni neutres, et notre conduite ne sera pas dictée par des juges étrangers mais par des fonctionnaires étrangers anonymes, dont la légitimité est – pour le moins – largement plus discutable que celle des juges de la Cour européenne.*

Claude Paschoud

<sup>1</sup> DP 2131 du 15 août 2016.

<sup>2</sup> L'initiative prend bien soin néanmoins de réserver le *droit international impératif* (art. 5 al. 4 et art. 56a al. 3).

<sup>3</sup> *Le Pamphlet* n° 440 (décembre 2014), page 4; *Le Pamphlet* n° 435 (mai 2014), page 4.

<sup>4</sup> Art. 103 de la Charte des Nations Unies.

## Un discours inattendu

*Gentil ou méchant?* L'esprit des gens d'aujourd'hui – surtout dans les médias, mais pas seulement – semble ne jamais sortir de ce réflexe binaire. C'est d'autant plus le cas lorsque les journalistes doivent absolument faire entrer tous les faits d'actualité dans les schémas de pensée officiels, destinés à *tout expliquer* dans une optique politiquement correcte.

Placer chaque événement dans les bonnes «cases» explicatives, sans commettre de *faux pas idéologique*, n'est pas toujours facile. On s'en est encore aperçu cet été, lorsqu'un jeune Iranien a tué neuf personnes à Munich avant de se suicider. L'accumulation d'attentats islamistes, en France, en Belgique et en Allemagne, mettait les commentateurs officiels dans l'embarras, si bien que, lorsque la police a établi que le tueur ne se réclamait pas de l'islam ou du djihad, on a entendu les journalistes pousser un énorme «ouf» de soulagement! On sentait que *cela seul comptait*. Les victimes n'avaient pas d'importance, sinon pour souligner que plusieurs d'entre elles étaient aussi des immigrés; un peu comme on avait insisté sur les victimes musulmanes de l'attentat de Nice, car c'étaient les plus intéressantes pour la *grille explicative* de l'événement. Les huitante morts de l'attentat (islamiste) de Kaboul, le jour suivant, n'ont pas non plus fait la une de la presse. L'important, c'était qu'on avait trouvé une «case» convenable dans laquelle ranger le tueur de Munich: c'était un déséquilibré *inspiré par le nazi norvégien Anders Breivik*.

Au milieu de cette pénible indigence intellectuelle du monde moderne, honneur à ceux qui parviennent, même partiellement, à s'écarter des visions manichéennes, à plus forte raison lorsqu'ils se situent dans le *camp du Bien* et dans un contexte d'affrontement où la violence se déchaîne et où rien ne les oblige ni ne les encourage à la moindre objectivité.

Nous pensons ici – parce que c’est un exemple qui nous a frappé durant cet été – à Mme Nadejda Savtchenko, pilote d’avions et d’hélicoptères dans l’armée ukrainienne, capturée alors qu’elle participait à la guerre contre le Donbass dans les rangs du bataillon paramilitaire Aidar. Dans les geôles russes, elle était devenue une icône de la bien-pensance occidentale anti-Poutine. A ce que les médias nous en ont rapporté, cette jeune femme plus féministe que féminine, aux cheveux ras et à la physionomie guerrière, ne mâchait pas ses mots (crus) contre les Russes, en y ajoutant occasionnellement quelques gestes obscènes. Puis – au terme probablement d’un marchandage politique – elle a été graciée en mai 2016 et échangée contre des prisonniers russes détenus en Ukraine. Elle est rentrée à Kiev en héroïne et a commencé à faire de la politique. Mais, dans les mois qui ont suivi, ses positions ont commencé à mettre les pro-occidentaux mal à l’aise.

En juin, elle aurait proposé d’amnistier les combattants des républiques populaires auto-proclamées de Donetsk et de Lougansk et de mener des pourparlers directs avec eux. «Il y a là-bas beaucoup de garçons idiots qui sont venus pour faire le coup de feu (...). Je pense que oui, nous pouvons apprendre à parler avec eux.» Fin juillet, elle s’est exprimée à la télévision ukrainienne en des termes favorables au rétablissement de la paix entre les Ukrainiens de l’Ouest et ceux de l’Est: «Nous devons commencer à parler les uns avec les autres. Nous devons commencer à nous écouter. (...) Nous devons apprendre à demander pardon et à pardonner. Sinon, il n’y aura pas de paix.» Et à la journaliste qui lui demandait à qui il fallait demander pardon, elle a répondu: «A cette mère qui a perdu son dernier fils, peu importe dans quel camp elle se trouve.» Ces propos ont été rapportés par un site russe<sup>1</sup>, mais avec un lien vers la vidéo de l’émission, permettant aux ukrainophones d’en vérifier l’authenticité.

Mme Savtchenko a-t-elle *subi un lavage de cerveau dans les prisons poutiniennes*, comme le penseront certains? Ou a-t-elle réellement l’intelligence de tenir un discours empreint d’objectivité et d’empathie vis-à-vis de ceux qui sont devenus ses adversaires, mais qui continuent d’appartenir à la même communauté qu’elle?

*Pollux*

<sup>1</sup> <http://www.lecourrierderussie.com/international/2016/07/savtchenko-ukrainiens-discours-pardon-conflit/>.

\*\*\*\*\*

## Votations

Autant que je puisse en juger, les trois sujets sur lesquels les Suisses devront se prononcer le 25 septembre ne passionnent pas les foules ni n’enflamment les réseaux sociaux. Ils méritent tout de même qu’on leur porte un peu d’attention.

L’initiative populaire *Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)* prétend faire inscrire dans la Constitution des objectifs et des mesures aussi vagues que son libellé, afin de «ramener d’ici à 2050, nos atteintes à l’environnement à un niveau globalement soutenable»<sup>1</sup> – comme c’est précis, là encore! –, étant admis que «la recherche montre que cet objectif est réaliste». Merci, Madame La Recherche!

Personne ne souhaite léguer aux générations futures un monde complètement détruit, pas plus les entreprises que les particuliers. Il n’est donc pas souhaitable d’encombrer la Constitution

d'un nouvel article qui ne servira à rien sinon à entraîner des dépenses et des taxes supplémentaires.

Je voterai NON.

Le cas de l'initiative populaire *AVSplus: pour une AVS forte*, qui veut que toutes les rentes de vieillesse actuelles et futures soient relevées de 10%, est vite réglé: on n'a pas les sous! Et il n'est pas question de procéder à «une modeste augmentation de 0,4 point de la cotisation salariale à l'AVS (autant pour l'employeur)». A force d'ajouter aux cotisations salariales de modestes augmentations de zéro point quelque chose, on finit par diminuer sensiblement le pouvoir d'achat de travailleurs, qui pour la plupart ont des familles à nourrir et des enfants à élever; et par mettre en péril la santé des entreprises pourvoyeuses d'emplois.

Je voterai NON.

La loi fédérale sur le renseignement (LRens), qui fait l'objet d'un référendum, est censée donner au Service de renseignements de la Confédération (SRC) des «moyens modernes pour continuer de garantir la sécurité de la Suisse dans un environnement où les menaces sont plus graves». En gros, les possibilités de surveillance du SRC sont considérablement étendues – en fait, n'importe qui peut en faire l'objet, notamment en étant mis sur écoute téléphonique –, mais, «en contrepartie (...), la LRens instaure une rigoureuse procédure d'autorisation» et «renforce au surplus la surveillance sur le SRC et les droits des citoyens vis-à-vis de celui-ci».

Je suis bien certaine que, tout comme moi, vous avez lu cette loi d'un bout à l'autre. Vous avez donc pu constater que les procédures d'autorisation et le système de surveillance du Service de renseignements de la Confédération sont tellement complexes qu'elles s'avéreront inapplicables. En plus, il y a tellement d'exceptions possibles «au besoin» ou «en cas d'urgence» que le SRC pourra faire à peu près ce qu'il veut, quel que soit le résultat du vote.

Ça ne me dérange pas. Nous avons besoin d'un service de renseignements efficace. Ce qui m'agace – et m'inquiète –, c'est qu'on essaie de nous faire croire que, jusqu'ici, le SRC était inefficace, faute de «mesures de surveillance adaptées à notre temps (...)», et qu'on tente de nous persuader qu'un service de renseignements efficace est compatible avec «la liberté des individus».

Je voterai NON.

*Mariette Paschoud*

<sup>1</sup> Toutes les citations sont tirées de la brochure *Votations du 25 septembre 2016 / Explications du Conseil fédéral*.

\*\*\*\*\*

## Les nouvelles aventures...

### Succès

[www.change.org](http://www.change.org) est un site américain qui héberge des pétitions pouvant recueillir des centaines de milliers de signatures. A en croire Wikipédia, donc sous toutes réserves, cinquante pétitions françaises auraient dépassé les cent mille signatures en février 2016.

Jean Corcos est ingénieur et bénévole au sein de la communauté israélite de Paris. Le 22 février, il a lancé sur le site précité une pétition *pour que Facebook cesse de protéger les négationnistes*. Depuis cette date, la pétition a obtenu, sous réserve d'une mise à jour qui se fait attendre, 5934 signatures.

Que se passe-t-il donc?

M.P.

\*\*\*\*\*

## Effronté menteur!

Dans l'avion qui le ramenait de Cracovie au Vatican, Bergoglio déclara rejeter tout amalgame entre l'islam et le terrorisme actuel: «Ce rapport est faux», dit-il explicitement le 31 juillet 2016.

Le constat inverse est pourtant formellement établi!...

«Les infidèles ne sont qu'impuretés immondes, qu'ils ne s'approchent donc pas des mosquées.»<sup>1</sup> «Lorsque vous rencontrez des infidèles, eh bien tuez-les au point d'en faire un grand carnage et serrez fort les entraves des captifs.»<sup>2</sup>

Voici ce que saint Pie V pensait de cette religion: «Le Turc, plus barbare encore dans sa religion que dans ses coutumes.»<sup>3</sup>

L'abbé Guy Pagès, dans son étude *Interroger l'islam*, écrit ceci: «Le Coran reconnaît lui-même qu'être musulman, c'est être haineux, parce qu'il annonce qu'en son paradis Allah enlèvera la haine au coeur des musulmans (sourate 7, versets 43/4).»<sup>4</sup> Et ceci encore: «La seule certitude pour un musulman d'aller en paradis est de mourir dans la guerre sainte contre les non-musulmans.»<sup>5</sup> Et il précise: «L'assassin - suicidé a de plus la faculté de faire partager sa rétribution dans l'au-delà à 70 personnes de sa famille.»<sup>6</sup>

Sagement, il conclut: «Si le Coran est la parole d'Allah et si Mahomet est le modèle donné aux musulmans, alors qui sont les vrais musulmans? les musulmans terroristes ou les musulmans modérés qui affirment que l'islam est une religion de paix et de tolérance?»<sup>7</sup>

Enfin, il écrit ceci, qui condamne les propos de Bergoglio et en dénonce la gravité: «La foi chrétienne (cf. Jean I, 8/9 et I Tim. VI, 3/5) nous enseigne par avance que Mahomet est maudit, et que le système idéologique qu'il a fondé est d'autant plus démoniaque qu'il se prétend d'origine divine. L'islam n'a d'autre but que d'empêcher les âmes d'accéder au salut et à la vie éternelle par la connaissance du seul vrai Dieu et de Celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ.»<sup>8</sup>

*Michel de Preux*

<sup>1</sup>Coran, sourate 9, verset 28.

<sup>2</sup>Coran, sourate 47, verset 4.

<sup>3</sup>Discours tenu en 1570 aux ambassadeurs d'Espagne et de Venise.

<sup>4</sup>*Interroger l'islam*, éd. Dominique Martin Morin, Poitiers 2015, p. 201.

<sup>5</sup>Op. cit., p. 202.

<sup>6</sup>Op. cit., note 158.

<sup>7</sup>Op. cit., p.172 no 30.

<sup>8</sup>Op. cit., p.174 no 37.

\*\*\*\*\*

## Comment détruire un pays

Ainsi s'intitule l'ouvrage de Rolf Zwicky que j'ai eu le plaisir de lire cet été<sup>1</sup> et dont le thème central, comme l'indique le titre, est la disparition progressive des Etats-Nations peu à peu remplacés par une société mondialisée et multiculturelle.

Il n'y a là rien de bien nouveau pour nos lecteurs, évidemment. Mais ce qui fait l'originalité du livre, c'est la démarche de l'auteur. En effet, celui-ci, qui est un patriote, feint de se placer du côté des agents de la destruction du pays et fournit à ces derniers toutes sortes de conseils susceptibles de les aider dans leur funeste projet. Dès lors, un texte qui pourrait s'avérer parfois fastidieux, compte tenu de la gravité du sujet, devient amusant et plaisant à lire.

A titre d'exemple, voici l'encadré qui conclut, dans le chapitre *Les institutions et les lois*, le passage consacré au Parlement européen (p. 32):

### Nos conseils

En cas d'adhésion à l'UE, le Parlement européen offrirait notamment les avantages suivants:

- Tous les domaines de décisions transférés à l'UE échapperaient à nos parlements suisses, donc aux possibilités de référendums. Une belle avancée pour vous, un soulagement pour tous!
- Les prérogatives de ce Parlement européen étant bien plus limitées que celles de nos assemblées suisses, et notre représentation ne pouvant y être qu'infime, les objets gérés par l'UE et traités dans cette assemblée échapperaient définitivement à notre pays et à notre peuple. Mais nous y serions totalement soumis. Ce serait un pas capital vers la fin de notre indépendance.
- Ces heureuses conséquences doivent nous amener à lutter avec une ardeur multipliée pour concrétiser une adhésion rapide de la Suisse à l'UE.

LE PARLEMENT EUROPÉEN A LA FORME D'UN PARLEMENT, LE COÛT D'UN PARLEMENT, MAIS N'EST PAS UN RÉEL ORGANE LÉGISLATIF. BATTEZ-VOUS POUR Y FAIRE ENTRER QUELQUES SUISSES EN FAISANT CROIRE QU'ILS POURRONT «PESER» SUR NOTRE DESTIN.

Un ouvrage à lire donc. Mais, si je peux me permettre à mon tour un conseil à l'auteur, c'est de (faire) procéder, pour un prochain livre ou une réédition de celui-ci, à une relecture plus soignée.

A part ça, je me suis régalée.

M.P.

<sup>1</sup> *Comment détruire un pays*, éd. Voix libre, case postale 1587, CH-1700 Fribourg.

\*\*\*\*\*

## Lettre ouverte à M. Filippo Grandi, HCR

Monsieur le Haut-Commissaire,

Excellence,

Vous êtes un homme intelligent et cultivé. Titulaire d'une licence universitaire en histoire moderne et d'une licence en philosophie, vous avez en outre accumulé de nombreuses années d'expérience au HCR en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et au siège de l'organisation à Genève.

Vous devez donc avoir compris, peut-être même avant tout le monde, que les vagues de migrants qui déferlent actuellement en Europe n'ont aucune chance de s'y intégrer et qu'elles constituent même un risque important de désordre social et de catastrophe humanitaire.

On m'objectera que l'Europe a été le lieu de grandes invasions et qu'elle a survécu. Mais comme l'a écrit pertinemment Hannibal dans le dernier numéro de *Rivarol*<sup>1</sup> :

*Il a fallu plusieurs siècles de désordres et de heurts pour mêler les envahisseurs germains aux populations gallo-romaines, alors qu'ils étaient cousins et voisins. Les peuples qui envahissent l'Europe aujourd'hui, non seulement se pressent en bien plus grand nombre et en un laps de temps beaucoup plus court, mais s'opposent à ceux qu'ils envahissent par la race, par la langue, par les us, par les coutumes, par les croyances. Le long, pénible et cruel miracle qui devait mener notre continent aux heures lumineuses du Moyen Age, et qu'une foi commune permit, n'a donc strictement aucune chance de se produire dans l'Europe d'aujourd'hui.*

Conscient du problème, le gouvernement autrichien a présenté le mardi 6 septembre un projet de décret qui prévoit la possibilité de refouler les migrants aux frontières sans leur offrir la faculté de déposer une demande d'asile. Cette disposition pourrait s'appliquer pendant une durée pouvant aller jusqu'à deux ans. Après avoir accueilli 90'000 demandeurs d'asile en 2015, soit plus de 1% de sa population, l'un des taux les plus élevés d'Europe, l'Autriche a plafonné à 37'500 le nombre de nouveaux migrants qu'elle est prête à accueillir cette année.

«Le décret d'urgence prévu briserait un tabou», avez-vous déclaré dans un communiqué publié à Vienne. L'organisation que vous dirigez craint que «d'autres pays européens ne suivent l'exemple de l'Autriche avec pour conséquence un accès toujours plus difficile à l'asile sur le continent».

Mais que faites-vous concrètement, Monsieur le Haut-Commissaire, Excellence, pour venir en aide à ceux qui fuient la guerre, sinon de *déplorer* que les gouvernements européens ferment leurs frontières les uns après les autres ou d'*encourager* les chrétiens européens à se montrer accueillants avec des envahisseurs dont le Livre sacré leur impose de nous égorger dès qu'ils le pourront? Vous disposez de dix mille collaborateurs et, en 2015, vous pouviez compter sur un budget de sept milliards de dollars américains. Qu'en faites-vous? Allez-vous cesser de pleurnicher?

Nommé au poste que vous occupez depuis le début de cette année, vous n'êtes évidemment pas entièrement responsable du marasme qui règne au sein de l'ONU et de ses satellites, parmi lesquels le Haut-Commissariat aux Réfugiés. Mais vous devez disposer d'une audience suffisante pour obliger les Etats «sûrs» d'Asie et d'Afrique à majorité musulmane

d'accueillir, avec votre aide financière, leurs coreligionnaires fuyant la guerre ou les persécutions.

Croyez, Monsieur le Haut-Commissaire, Excellence, à ma haute considération.

*Claude Paschoud*

<sup>1</sup> *Rivarol*, 19, avenue d'Italie, F-75013 Paris. Abonnement pour l'étranger: 126 € par an.

\*\*\*\*\*

## Ne dites pas...

Ne dites pas: «Leurs adversaires ont beau utiliser tous les moyens inimaginables pour les discréditer, des politiciens comme Vladimir Poutine, Donald Trump ou Rodrigo Duterte n'en sont pas moins très populaires dans leurs pays respectifs.» Dites: «Leurs adversaires ont beau utiliser tous les moyens imaginables pour les discréditer, des politiciens comme Vladimir Poutine, Donald Trump ou Rodrigo Duterte n'en sont pas moins très populaires dans leurs pays respectifs.»

On se demande bien pourquoi...

*Le pinailleur*

\*\*\*\*\*

## Sottise ou mensonge?

«Sans surprise, les élus lausannois ont donné, mardi soir [6 septembre], leur feu vert à la Ville. Celle-ci pourra rejoindre le groupe formé par les grandes villes de Suisse qui souhaitent tester la consommation légale de cannabis au travers de différents projets. (...)»<sup>1</sup>

Il n'y a pas de surprise, en effet, car la commune de Lausanne manifeste depuis fort longtemps son «modernisme» en matière de lutte contre la toxicomanie, aussi bien à la Municipalité qu'au Conseil communal. Il faut dire qu'elle est dominée par la gauche.

Or donc, puisque la gauche l'a emporté, en l'occurrence, par cinquante-quatre voix contre vingt-cinq, voyons un peu les arguments qui l'ont poussée à rejoindre le groupe de travail constitué par les villes de Bâle, Berne, Genève et Zurich.

Vient tout d'abord le prétendu constat de l'échec de la répression. Et là, on parle chiffres, ça fait sérieux: 3,1 kilos de cannabis sont consommés quotidiennement à Lausanne et les toxicomanes suisses en absorbent annuellement 40 à 60 tonnes, «soit un marché illégal voisin du demi-milliard de francs, que les villes veulent tenter d'encadrer». Fort bien. Mais comme on ne nous dit pas à combien se monterait la consommation si on remplaçait la répression par la légalisation, l'argument ne vaut rien.

Et qu'entend-on par encadrer ce juteux marché?

Il semblerait que l'idée soit de mettre fin à l'activité des trafiquants en se substituant à eux. C'est du moins ce qu'on peut déduire des propos, paraît-il pleins d'humour, du député vert Vincent Rossi, qui affirme: «Le meilleur moyen de lutter contre les dealers de rue est de leur couper l'herbe sous le pied!» Ha! Ha! Ha! Couper l'herbe... Vous avez compris ?



Cette géniale idée n'a rien d'original et a été démolie il y a plus de vingt ans par le journaliste Jean-Philippe Chenux<sup>2</sup>. La fourniture de la drogue par l'autorité ne supprimera ni le trafic ni les trafiquants. D'ailleurs, si tel était le cas, la gauche lausannoise n'aurait pas manqué d'en faire état à coups d'exemples bien documentés.

Dernier argument: «Continuer avec une recette qui ne donne pas de résultat est un signe de défaite, indigne de notre société.» C'est toujours M. Rossi qui s'exprime, pompeusement cette fois.

On pourrait affirmer, dans cette drôle de logique culinaire, qu'il faut cesser de réprimer le vol, le viol, le meurtre, l'assassinat, l'escroquerie, la pédophilie, l'enlèvement, la violence conjugale et j'en passe, puisque, en dépit de la répression, il y a toujours des voleurs, des violeurs, des meurtriers, des assassins, des escrocs, des pédophiles, des kidnappeurs, des maris qui battent leur femme et des femmes qui battent leur mari.

La gauche lausannoise n'a pas les pieds sur terre ou alors elle ment. Ce n'est pas une découverte. On en a eu un autre exemple, en matière de drogue, à propos du retour, en juin, du local d'injection et d'inhalation pudiquement baptisé, cette fois, «espace de consommation sécurisé»<sup>3</sup>. Ce local comporterait huit places: quatre pour l'injection et quatre pour l'inhalation. Or, nous dit-on, quelque cinq cents personnes seraient l'objet de la sollicitude municipale, ce qui est beaucoup trop pour un local d'aussi faible capacité. Le municipal Tosato balaie la difficulté d'un «seuls les plus démunis seront utilisateurs de cet espace» quelque peu discriminatoire. Comment ce socialiste concilie-t-il cette assertion avec l'égalitarisme si cher au cœur de ses pareils? Et comment compte-t-il alors restreindre les scènes de la drogue et veiller à ce que tous les consommateurs bénéficient d'une limitation des risques grâce à un espace hygiénique?

On ne sait pas trop si ces messieurs-dames de la gauche lausannoise manquent totalement de bon sens ou s'ils nous prennent pour des débiles mentaux.

M.P.

<sup>1</sup> <http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/oui-experience-joint-legal/story/16872179>.

<sup>2</sup> *La drogue et l'Etat dealer*, Lausanne, Centre patronal, 1995.

<sup>3</sup> <http://www.24heures.ch/vaud-regions/Lausanne-un-local-d-injection-a-nouveau-sur-les-rails/story/11503770>.

\*\*\*\*\*

## Bricoles

### Un squatteur

Qu'y a-t-il de plus insupportable qu'un chanteur sans talent, sans imagination et sans inspiration qui reprend les plus grands succès d'une immense artiste au prétexte de lui *rendre hommage*? Après avoir pillé sans vergogne le patrimoine de la vieille chanson française, le sieur Benguigui dit Patrick Bruel s'est attaqué au répertoire de Barbara qu'il massacre allégrement dans un récent album. Le seul hommage tolérable qu'on puisse rendre à Barbara, c'est d'inciter Bruel à fermer sa grande g... pour nous permettre d'écouter encore Barbara. (cp)

## Naturalisation

Un candidat à la nationalité suisse doit s'être intégré dans la communauté suisse, s'être accoutumé au mode de vie et aux usages suisses et se conformer à l'ordre juridique suisse. A l'évidence, un musulman salafiste ne remplit aucune de ces conditions: il ne mange que de la viande hallal, s'il s'est intégré, c'est dans la communauté islamique de sa localité, et il n'est disposé à respecter que la charia.

Je suis surpris que lors de la procédure de naturalisation, on s'assure que le candidat connaît le nom du président de la Confédération, sait la recette du papet aux poireaux et peut situer Lucerne sur la carte de la Suisse centrale, mais qu'on n'exige de sa part aucune déclaration écrite et solennelle de respect de la Constitution, de renonciation au califat et de primauté du droit local sur les préceptes du Coran incompatibles.

Y aurait-il beaucoup de musulmans naturalisables dans ces conditions? (cp)

## Taxe unique

Le canton de Schwytz se prononcera en votation populaire le 25 septembre sur le principe de la taxe unique (flat tax) pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques. En réalité, le projet n'introduit pas vraiment un taux unique (à 5,1 %) mais un arrêt de la progressivité à partir d'un certain seuil.

L'hebdomadaire de la gauche intellectuelle *Domaine public*, sous la signature de Mme Yvette Jaggi, paraît favorable à cette modification, comme l'était le professeur Bernard Dafflon dans une étude commandée par *Domaine public*: *Panorama des impôts en Suisse. Du local au fédéral, entre équité et concurrence: quels enjeux?*

La gauche doctrinaire y voit une violation de l'article 127 al. 2 de la Constitution, qui impose de respecter, dans la fixation de l'impôt, les principes de l'universalité, de l'égalité de traitement **et de la capacité économique**.

Et de toute façon, même si ce projet n'avait que des vertus, la gauche la plus obtuse le combattrait, au motif qu'*il faut faire payer les riches*. (cp)

## Incompatibilité

Le canton de Glaris est l'un des derniers à disposer d'une Landsgemeinde qui, une fois par an, se réunit sur la place publique pour prendre diverses décisions et procéder à différentes élections. L'originalité de cette institution, qui date de la nuit des temps, est que les votes s'y font à main levée, ce qui implique une certaine imprécision dans le décompte des voix, chose qui peut paraître intolérable à l'ère de l'informatique.

Le gouvernement glaronnais a donc été prié d'étudier la possibilité de recourir à un système de comptage électronique. Il pense que ce n'est pas une bonne idée, pour des raisons pratiques et financières, mais aussi parce que le *Landamann*, président du gouvernement, y perdrait son rôle d'arbitre en cas de vote serré.

En fait, ce gouvernement est incurablement réactionnaire. Et il a bien raison: ou bien on veut une Landsgemeinde qui vote à main levée par n'importe quel temps, au nom de la tradition, ou bien on veut un parlement qui, bien à l'abri dans une salle de Grand Conseil, dispose de tous les avantages de la modernité. (mp)

## Culot

A propos d'un litige opposant, au sujet de la souveraineté sur la mer de Chine méridionale, les Philippines, le Vietnam, la Malaisie et le sultanat du Brunei à l'Empire du Milieu, le président Barack Obama aurait déclaré: «Nous pensons que les grandes nations ne devraient pas dicter leurs volontés aux plus petites. Et que toutes les nations devraient jouer selon les mêmes règles.»

Comme dirait l'autre, c'est l'hôpital qui se f... de la charité. (mp)

\*\*\*\*\*

## Intégrisme ou totalitarisme?

(Bonus mis en ligne le 3 juillet 2016)

La loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN : RS 141.0) dispose en son article 14 qu'avant l'octroi de l'autorisation, par l'office fédéral compétent (en l'espèce, le Secrétariat d'Etat aux migrations), *on s'assurera de l'aptitude du candidat à la naturalisation. On examinera en particulier si le requérant :*

- a. *s'est intégré dans la communauté suisse,*
- b. *s'est accoutumé au mode de vie et aux usages suisses,*
- c. *se conforme à l'ordre juridique suisse et*
- d. *ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.*

A l'évidence, les deux petites adolescentes musulmanes qui refusent les cours de natation, qui ne participent pas aux camps organisés par l'école et qui en outre refusent de serrer la main de leurs professeurs masculins manifestent clairement qu'elles rejettent l'intégration dans la communauté helvétique et qu'elles n'ont pas souhaité s'accoutumer à nos usages.

On peut en revanche hésiter sur la question de l'ordre juridique violé, même si le Tribunal fédéral a jugé que la natation et les camps *sont des composantes à part entière de l'instruction obligatoire*, conception absurdemment jacobine et totalitaire de l'école. Si cette famille avait eu les moyens d'engager un précepteur (ou plutôt une préceptrice) pour dispenser l'enseignement à domicile, le problème ne se serait pas posé.

Mais le refus de naturalisation opposé à ces deux jeunes filles, qui ne compromettent probablement pas, pour l'instant, la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse, doit nécessairement nous interpeller sur notre propre intégration à une prétendue *communauté suisse* et notre accoutumance au *mode de vie et aux usages suisses*.

Je suis d'abord Vaudois, comme mon père, mon grand-père et les aïeux de mon grand-père. J'en ai l'accent, le goût du travail bien fait, l'amour du chasselas produit par Jean-Luc Massy et l'habitude de fréquenter les églises seulement pour les mariages ou les enterrements. Je parle un peu l'italien, mal l'allemand et pas du tout le schwyztütsch ni le romanche.

Je suis lié à la *communauté suisse* par une histoire commune de deux cents ans, et surtout par le seul élément assimilateur concret, **l'armée**. Avec un agriculteur obwaldien, qu'ai-je en commun? Ni la langue, ni la religion, ni les cinq cents premières années de l'histoire de la Confédération, ni les écoles. Mais j'ai été officier dans la même armée... à l'époque où nous avions encore une armée et où la conscription des jeunes hommes était obligatoire. C'est là que nous avons appris à nous lever tôt, à ranger notre chambre et à n'être jamais en retard à nos rendez-vous.

C'est peut-être seulement ça, le *mode de vie* et les *usages suisses*. Ce fonds culturel élémentaire apporté par l'école de recrues était sans doute le principal dénominateur commun des Suisses de tous les cantons aux coutumes si diverses, aux traditions si colorées, aux patois si savoureux.

Demain s'ouvre à Saint-Gall le procès en appel d'un Bosniaque musulman intégriste, qui s'était opposé à ce que sa fille suive les cours de natation mixtes. Il a déjà été condamné par ordonnance pénale à quatre mois de prison, pour *violation du devoir d'éducation*.

Cet acharnement de la justice saint-galloise est bien plus grave que le refus de naturalisation des petites Bâloises. Elle manifeste une crispation et même un intégrisme bien plus profond que l'islam rigoureux du père de famille. Ce dernier n'impose pas ses conceptions aux autres, il les revendique pour sa famille. La Suisse, en le condamnant, imposerait à tous les musulmans de Suisse, qu'ils soient Suisses ou étrangers, des comportements individuels réputés justes et bons.

C'est ça, le *totalitarisme*.

*Claude Paschoud*

Source: <http://www.claude-paschoud.ch/blog/>

\*\*\*\*\*

## Chador, hijab, niqab et burqa

(Bonus mis en ligne le 1<sup>er</sup> septembre 2016)

La France a érigé la **laïcité** en véritable religion. Probablement sous l'influence des révolutionnaires francs-maçons et des philosophes des Lumières, la laïcité visait à circonscrire l'influence de l'Eglise dans l'espace public. Essentiellement anti-catholique à l'origine, elle est aujourd'hui tenue, par souci de logique, de lutter contre toutes les manifestations publiques d'une appartenance religieuse en dehors des lieux de culte.

Les polémiques sur le port du tchador, du hijab, du niqab ou de la burqa, de même que les controverses sur l'usage du «burkini» sur les plages ou dans les piscines, enflamment la presse et les réseaux sociaux. Quand bien même l'économiste Jacques Sapir affirme, dans un article paru sur le site de *Causeur*<sup>1</sup>, que «la laïcité n'est pas et ne peut pas être une "religion républicaine"», il n'en reste pas moins que règne la plus grande confusion, où se mêlent les impératifs de liberté des cultes, de liberté individuelle, d'égalité des sexes, de dignité de la femme et de préservation de l'ordre public.

En Suisse, la question n'est pas aussi aiguë même si nous avons aussi des athées militants qui s'agitent comme diables en bénitier pour une laïcité «à la française» dans leur publication trimestrielle *Le libre penseur*<sup>2</sup>.

Il convient de considérer la question sur plusieurs plans.

Sur le plan **juridique**, la liberté de chacun de se vêtir à sa guise ne devrait trouver de limites que dans l'indécence ou le trouble à l'ordre public. La République de Genève, contrairement au canton du Tessin, n'a donc pas proscrit le port du niqab ou de la burqa dans l'espace public. Il existe pourtant une loi, au bout du lac, qui interdit «le port de tout costume ecclésiastique ou appartenant à un ordre religieux [comme la soutane, par exemple] sur la voie publique»<sup>3</sup>. Mais cette loi, qui n'a jamais été abrogée, a déjà été jugée inconstitutionnelle par le Tribunal fédéral<sup>4</sup>.

Interdire la burqa devrait entraîner aussi l'interdiction de la soutane pour un prêtre ou de la toge pour un lama bouddhiste, le port de la kippa pour un juif ou du turban pour un sikh.

Il faudrait aussi limiter la présence en décembre des pères Noël aux abords des grands magasins et interdire sur les plages les plongeurs revêtus de leur combinaison thermique.

C'est le caractère provocateur du port du voile qui peut créer le trouble à l'ordre public, mais le risque de trouble doit être analysé de cas en cas, et l'argument n'est pas lui-même dépourvu d'ambiguïté. Car l'ordre public ne sera jamais troublé par des femmes qui se baignent entièrement vêtues, mais par les réactions islamophobes que suscite cette présence, considérée (à tort ou à raison) comme une provocation délibérée. De même, ce n'est pas le spectacle de Dieudonné qui était de nature à troubler l'ordre public, mais les manifestations annoncées d'opposants à ce spectacle et de casseurs qui ont convaincu certains édiles d'interdire le spectacle «pour des motifs d'ordre public».

On en déduit que l'exercice d'une liberté individuelle n'est possible que si cette liberté est tolérée par le plus grand nombre. En cas d'intolérance, c'est l'argument du trouble à l'ordre public qui justifiera l'interdiction. Mais on voit que le trouble n'est pas généré par celui ou celle qui exerce sa liberté, mais par celui ou ceux qui s'opposent à son exercice.

Si on place la question sur le plan de l'égalité entre la femme et l'homme, le problème n'est pas plus simple, car il faudrait démontrer que la femme voilée n'a pas choisi cette tenue librement, mais contrainte et forcée par son père ou son mari. La seule constatation que la burqa n'est jamais portée que par des femmes n'est pas plus pertinente pour démontrer la contrainte que de constater que seules les femmes, en Occident, portent dans l'espace public des escarpins à hauts talons.

Si l'on place le débat sur le plan **religieux**, on s'enlise très vite, parce que les musulmans eux-mêmes ne s'accordent pas tous sur la question. On sait qu'il est possible de donner plusieurs interprétations au Coran et aux hadiths. On trouvera donc des docteurs de la loi coranique pour affirmer que le voile est une prescription du Prophète, et d'autres pour affirmer l'inverse.

Reste le plan **politique**, le seul qui doit être envisagé en l'occurrence. Etant admis que le port du niqab ou de la burqa ne concerne pas toutes les femmes musulmanes mais une petite minorité d'entre elles, celles qui font partie (ou dont les maris font partie) de l'aile la plus intégriste de cette population, nous devons être en droit de les identifier. S'il s'agit de touristes venues

des monarchies du Golfe dépenser des pétrodollars dans les bijouteries de luxe de la rue du Rhône ou chez les fourreurs de la rue de Bourg, elles seront les bienvenues.

Mais il peut s'agir aussi d'étrangères établies ou même de Suissesses en quête d'identité. Jacques Sapir déjà cité écrit : «Plus la souveraineté se délitera et plus les individus chercheront dans des appartenances de substitution, comme les appartenances religieuses, des remèdes à la perte du sentiment d'appartenance nationale». Or il est manifeste que toute la bienpensance contemporaine nous incite à nous croire des citoyens du monde, libérés des barrières aliénantes de la communauté nationale, de l'histoire ou des traditions et même de la langue.

La France officielle a honte de son passé, cherche à se faire pardonner son rayonnement international et considère même comme du racisme toute allusion aux vertus civilisatrices de la colonisation. Comment, dans ces conditions, les immigrés du Maghreb pourraient-ils souhaiter s'intégrer à un peuple qui refuse d'assumer sa religion, son histoire, ses traditions, ses écrivains?

On comprend donc les petites provocatrices en burkini, qui à la fois, par cette tenue, affirment leur appartenance à une communauté et testent la tolérance des *kouffars*. C'est une guerre d'usure, dont les chrétiens européens ne pourront sortir vainqueurs, car ils ne peuvent opposer au rigorisme de l'islam radical que la *liberté*, par quoi il faut entendre dans leur esprit la licence sexuelle, la vulgarité de *Charlie Hebdo*, le droit à l'avortement libre et celui de bloquer l'économie par des grèves paralysantes.

On ne freinera pas l'islamisation de l'Europe avec la proclamation de sa laïcité, par des pleurnicheries sur les lieux des meurtres de masse avec fleurs et petites bougies, ni par l'interdiction des burkinis sur les plages.

On ne pourra sauver l'Occident que par l'affirmation de son identité chrétienne, de la primauté de ses origines ethniques et de sa volonté de préserver sa culture et ses traditions. Ceux qui ne partagent pas cette appartenance sont des hôtes bienvenus aussi longtemps qu'ils pratiquent leur religion dans des lieux privés avec une certaine discrétion. Si cette discrétion ne leur convient pas, je les invite à rejoindre un pays de tradition musulmane où règnent la charia, le fouet et la lapidation, mais où les femmes entièrement couvertes peuvent se baigner sans susciter de trouble à l'ordre public.

*Claude Paschoud*

<sup>1</sup> <http://www.causeur.fr/burkini-laicite-chevenement-islam-39669.html>.

<sup>2</sup> Case postale 1675, 1227 Carouge.

<sup>3</sup> Loi du 28 août 1875 sur le culte extérieur (C4 10).

<sup>4</sup> Arrêt du 12 mars 1982: ATF 108 Ia 41.

\*\*\*\*\*

*Le Pamphlet*

*Case postale 998*

*1001 Lausanne*

*Courriel: courrier@pamphlet.ch*

*ccp:10-25925-4*

*Rédacteur responsable: Mariette Paschoud*

*ISSN 1013-5057*